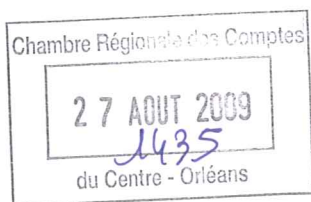


Lucé, le 24 août 2009



Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
du Centre
15 rue d'Escures
BP 2425
45032 ORLEANS Cedex 1

Lettre recommandée avec AR n° 1A 014 642 6620 9

Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Lucé

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 30 juillet 2009, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Lucé.

Conformément aux dispositions de l'article L 241-11 du code des juridictions financières, je me permets d'apporter à ces conclusions, quelques remarques.

Tout d'abord, concernant la situation financière de la commune, le rapport définitif est fidèle au rapport provisoire et dresse un état précis des difficultés rencontrées par la ville de Lucé, ce qui corrobore les diverses études menées par l'actuelle équipe municipale depuis le mois de mars 2008.

Cependant, s'agissant de la gestion du personnel, deux sujets déterminants ont été retirés du rapport définitif alors même qu'ils participent du mode de gestion des équipes municipales précédentes et que le budget 2009 de la ville a dû en supporter les dernières conséquences financières à travers les indemnités auxquelles la ville de Lucé a été condamnée.

Il m'apparaît effectivement regrettable que ne figurent plus dans le rapport définitif, la création illégale du poste de directeur territorial au regard de la taille de la commune, remarquée à plusieurs reprises par le Préfet, de même que la qualification des faits reprochés au directeur général des services en 2003 qui a généré des aléas juridiques et un débours pour la collectivité d'environ 300 000 euro.

Il n'avait effectivement pas été fait de commentaires sur ces deux points dans ma réponse du 16 mars dernier car ces éléments étaient pris en compte dans le rapport provisoire et j'estimais qu'il incombait aux anciens maires d'y répondre.

Néanmoins, je tiens à vous faire savoir par ce courrier que ces événements ne sont pas anodins dans l'histoire de la collectivité car ils ont marqué à la fois les esprits mais aussi et surtout les pratiques de gestion du personnel dont nous subissons encore aujourd'hui les conséquences.

Tels sont les éléments que je souhaite porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Le Maire,

Emmanuel LECOMTE.

